

Image not found or type unknown



Référé pour mots de passe

Par **choupie69**, le **16/07/2009** à **15:53**

Bonjour, Mon mari a été licencié le mois dernier. Il a contesté ce licenciement abusif devant les prud'hommes mais cela ne se fera pas avant six mois. Son ex-employeur le harcèle par téléphone afin de connaître les mots de passe des boîtes mails de la boîte. Ces mots de passe étaient pré-enregistrés et mon mari ne s'en souvient plus. A présent, nous avons reçu un courrier de mise en demeure de l'ancien employeur, le menaçant de faire un référé au tribunal si il ne délivre pas les mots de passe sous 48h... De plus, il met qu'il estime les dommages à 2000 euros... Que faire? Je sais que mon mari est de bonne foi mais comment le prouver? Comment peut-on se protéger? Nous n'avons pas les moyens de prendre un avocat... En vous remerciant par avance,